Boischatel
De nature exceptionnelle

CERTIFICAT

Je soussignée, Amélie Bédard, greffière adjointe de la Municipalité de Boischatel, certifie par le présent document que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 2025-1222 *modifiant le règlement d'emprunt numéro 2016-1017 décrétant une dépense de 488 000 $ et un emprunt de 488 000 $ pour l'achat de propriétés;*

2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de six cent trente-cinq (635);

3. Le nombre de demandes faites étant de zéro (0);

4. Le Règlement numéro 2025-1222 *modifiant le règlement d'emprunt numéro 2016-1017 décrétant une dépense de 488 000 $ et un emprunt de 488 000 $ pour l'achat de propriétés* est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

En foi de quoi, j'ai signé le présent certificat le 28e jour du mois d'août 2025.

Amélie Bédard
Greffière adjointe